

USA – Infanticide bientôt légalisé au Maryland ?



[Source : agoravox.fr]

Infanticide néo-natal : le retour à la barbarie

Par Rémy Mahoudeaux



(cliché Maryland GovPics CC BY 2.0)

Juger d'une époque révolue à l'aune des critères moraux d'aujourd'hui, c'est

risquer de commettre de grossières erreurs. Cependant, il est inévitable, humain, de comparer et de mesurer l'évolution entre une époque passée et la notre. Nous, occidentaux, héritons du monde latin, mais la *virtus* n'est plus qu'un vieux souvenir prégnant chez trop peu de monde. Et puis, il faut rappeler que les romains (comme les spartiates d'ailleurs) n'étaient pas des tendres : les nouveaux-nés, en général les plus chétifs et les souffreteux, ou celles nées avec le « mauvais » sexe, pouvaient être exposés, c'est à dire abandonnés dehors. Si un passant décidait de récupérer l'enfant et de le soigner, il pouvait vivre. Sinon, le froid, le soleil, l'absence de nourriture, de soins et les animaux mettaient un terme à sa vie. L'eugénisme n'est pas une invention si récente que ça. Bien sûr, notre première réaction est de crier à la barbarie de cette pratique antique qui fût infligée à Œdipe et à Moïse.

Sauf que cette barbarie a trouvé de modernes zélateurs pour opérer une résurgence, en la personne de législateurs démocrates au Maryland. Si la loi 699([1] <https://www1.cbn.com/cbnnews/us/2022/march/aclj-warns-proposed-maryland-senate-bill-could-legalize-infanticide-up-to-28-days-after-birth>)) passe, il ne serait plus possible de mener une enquête criminelle contre ceux qui laisseraient mourir un nouveau-né en s'abstenant de lui prodiguer les soins dont il a besoin. Si une investigation était menée, les personnes visées pourraient demander des dommages contre le dépositaire de la force publique. Bref, il s'agit d'une légalisation de l'infanticide néo-natal.

La tentation est grande de se prendre pour un imprécateur qui maudirait cette époque. De quel étalon user pour mesurer les civilisations ? Dostoïevski incitait à visiter les prisons, Gandhi à regarder le traitement réservé aux animaux. Kardachev modélisait la consommation énergétique. Et puis Nikki Gemmill écrivait que « *Le degré de civilisation d'une société se mesure à la détresse de ses citoyens les plus pauvres, et non au nombre de ses gratte-ciel.* », mais un enfant qui vient de naître n'est pas encore un citoyen. Et puis il y a ces paroles de Jésus rapportées par Matthieu :

*Amen je vous le dis
chaque fois que vous l'avez fait à un seul de ceux-ci
mes frères les plus petits
c'est à moi que vous l'avez fait*([2] Mt 25, 40 – Traduction Cl. Tresmontant))

Les démocrates du Maryland examinent un projet de loi malsain qui pourrait légaliser l'infanticide jusqu'à 28 jours après la naissance

Les démocrates du Maryland ont proposé une nouvelle loi qui permettrait de tuer les bébés dans les 28 premiers jours suivant leur naissance, selon une analyse juridique.



Le projet de loi 669 du Sénat, également connu sous le nom de « *Pregnant Person's Freedom Act of 2022* », est parrainé par le sénateur démocrate William Smith.

Cependant, selon une avocate de l'ACLJ, Olivia Summers, qui a étudié le texte du projet de loi, les problèmes vont au-delà de l'utilisation du mot « *personne* » à la place de références précises aux femmes ayant des bébés.

« *Le projet de loi propose également une révision de la loi sur le meurtre ou l'homicide involontaire du fœtus qui servirait à menotter les enquêtes sur les décès de nourrissons sans rapport avec l'avortement* », a déclaré Mme Summers dans son analyse.

Le projet de loi interdit les enquêtes et les poursuites pénales pour les femmes et les médecins pour un « *défaut d'action* » en relation avec un « *décès périnatal* ».

« *En d'autres termes, un bébé né vivant et en bonne santé pourrait être abandonné et laissé à mourir de faim ou de froid* », avertit Summers dans son analyse.

« Rien ne pourrait être fait pour punir ceux qui ont participé à cette mort cruelle. »

Selon Summers, le langage utilisé dans le projet de loi n'est pas clair, de sorte que la loi pourrait être interprétée comme « *empêchant les enquêtes sur la mort des nourrissons au moins sept jours APRÈS leur naissance, et peut s'étendre aux nourrissons âgés de quatre semaines !* »

Le code du Maryland ne définit pas le terme « *périnatal* », a déclaré Summers dans une interview accordée à LifeSite News.

Une loi de 2020 définit cependant les « *soins périnatals* » comme « *la fourniture de soins pendant la grossesse, le travail, l'accouchement et les périodes post-partum et néonatales* ».

Une définition sur MedicineNet, définit la périnatalité comme « *de la 20e à la 28e semaine de gestation* » à « *1 à 4 semaines après la naissance* ».

Summers a noté dans son analyse que l'État dispose déjà d'une loi sur le refuge qui permet aux parents de laisser un nouveau-né à un adulte responsable sans crainte de poursuites.

« *En vertu de la loi sur le refuge, un parent en détresse qui ne peut ou ne veut pas s'occuper de son nourrisson peut en abandonner la garde en toute sécurité, sans qu'on lui pose de questions* », indique le département des services sociaux du Maryland.

« Les nouveau-nés peuvent être laissés dans les hôpitaux ou les postes de police. »

« *Il n'y a absolument aucune raison pour que le projet de loi 669 du Sénat du Maryland tente d'empêcher qu'une personne qui laisse mourir son bébé fasse l'objet d'une enquête* », avertit Summers.

« Ce projet de loi ne fait qu'exposer davantage le manque total de considération des partisans de l'avortement pour la vie humaine innocente. »

« S'ils veulent vraiment protéger la vie et les femmes, alors les législateurs pourraient simplement prolonger la durée de la disposition de la sphère de sécurité déjà en place. »

Rappel

Cela me choque !!! 🇫🇷🇫🇷🇫🇷 pic.twitter.com/5pyiWB16kE

– Maryline Maubois (@MaryMbois) April 24, 2022